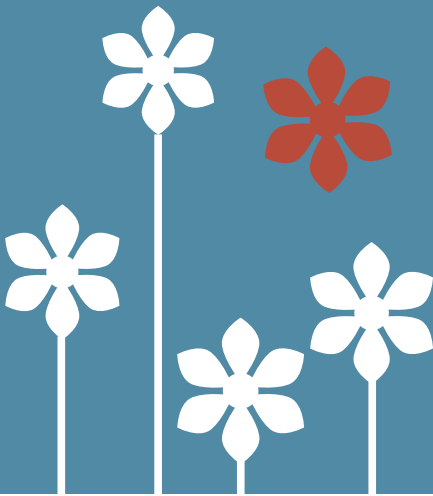




# COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention  
du Conseil de l'Europe sur la protection des  
enfants contre l'exploitation et  
les abus sexuels (T-ES)



Adopté par  
le Comité de Lanzarote  
le 11 septembre 2014

## **1<sup>er</sup> rapport d'activités du Comité de Lanzarote**

(couvrant la période  
20 septembre 2011 – 11 septembre 2014)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Toute demande de reproduction  
ou de traduction de tout ou  
d'une partie de ce document doit  
être adressée à la Direction de la  
Communication (F-67075 Strasbourg  
ou [publishing@coe.int](mailto:publishing@coe.int)). Toute  
autre correspondance relative à ce  
document doit être adressée à la  
Direction générale de la démocratie.

Couverture et mise en page : Service  
de la production des documents et des  
publications (SPDP), Conseil de l'Europe

© Conseil de l'Europe, novembre 2015  
Imprimé dans les ateliers  
du Conseil de l'Europe

# COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention  
du Conseil de l'Europe sur la protection des  
enfants contre l'exploitation et  
les abus sexuels (T-ES)

## **1<sup>er</sup> rapport d'activités du Comité de Lanzarote**

(couvrant la période  
20 septembre 2011 – 11 septembre 2014)

Adopté par le Comité de Lanzarote  
le 11 septembre 2014

# 1<sup>er</sup> rapport d'activités du Comité de Lanzarote

*(couvrant la période 20 septembre 2011 – 11 septembre 2014)*

*Adopté par le Comité de Lanzarote le 11 septembre 2014*

■ L'article 39 de la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (la « Convention de Lanzarote ») prévoit la création d'un Comité des Parties à la Convention (le « Comité de Lanzarote »).

■ Le présent rapport d'activités couvre l'ensemble de la période depuis la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de Lanzarote (20 et 21 septembre 2011) jusqu'à sa 9<sup>e</sup> réunion (9-11 septembre 2014) (voir Annexe I – Liste des réunions du Comité de Lanzarote).

## Composition et fonctionnement du Comité de Lanzarote

■ Le Comité est composé de membres (les Parties à la Convention de Lanzarote), de participants (en particulier les Etats membres et les Etats observateurs du Conseil de l'Europe qui ne sont pas encore parties à la Convention, l'Union européenne, les Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, ainsi que les institutions et organes du Conseil de l'Europe) et d'observateurs (en particulier des représentants de la société civile) (voir Règle 2 – Composition – des Règles de procédure du Comité, adoptée par le Comité lors de sa deuxième réunion, les 29 et 30 mars 2012).

■ Après avoir présidé le Comité depuis sa création, M. Eric Ruelle (France) a confié la Présidence du Comité à M. Bragi Guðbrandsson (Islande) suite aux élections qui se sont tenues lors de la 8<sup>e</sup> réunion (8-10 avril 2014). La composition du Bureau du Comité de Lanzarote figure en Annexe II au présent rapport d'activités.

## Fonctions du Comité de Lanzarote

■ Les fonctions du Comité de Lanzarote sont fixées par l'article 41 de la Convention. Elles se résument à deux tâches principales : faire le suivi de la mise en œuvre de la Convention par les Etats Parties et œuvrer en tant qu'observatoire sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (par la collecte, l'analyse et l'échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques).

## I – La fonction de mécanisme de suivi

---

■ Le Comité de Lanzarote a décidé qu'il était nécessaire d'entamer le suivi de la Convention de Lanzarote en faisant le point sur la législation existante en matière de protection des enfants ainsi que sur les mesures et sur le cadre institutionnel mis en place aux niveaux national, régional et local dans le domaine de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants. Pour ce faire, il a élaboré un « questionnaire: aperçu général » pour collecter des informations qui lui donneront un cadre général.

■ Le Comité a de plus décidé dès sa première réunion (20-21 septembre 2011) que le suivi de la mise en œuvre de la Convention se ferait selon une approche thématique. Il a également décidé que le thème du suivi du premier cycle de contrôle serait axé sur « les abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance » puisque les données disponibles montrent que la majorité des abus sexuels dont les enfants sont victimes dans les Etats du Conseil de l'Europe « sont perpétrés dans le cadre familial, par des proches ou par des personnes appartenant à l'environnement social de l'enfant » (voir le rapport explicatif de la Convention de Lanzarote, paragraphes 48 et 123 à 125).

■ Pour lancer ce premier cycle de suivi, le Comité de Lanzarote a élaboré un second questionnaire, un « questionnaire thématique », afin de recueillir des informations précises sur la façon dont les Parties mettent en œuvre la Convention de Lanzarote dans les situations d'abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance.

■ Le premier cycle de suivi concerne les 26 Etats Parties<sup>1</sup> qui avaient ratifié la Convention au moment du lancement du cycle de suivi. Ces 26 Etats Parties devaient répondre aux deux questionnaires avant le 31 janvier 2014. A la date de l'adoption du présent rapport d'activités, ils y ont tous répondu sauf trois (« l'ex-République yougoslave de Macédoine », la France et Saint Marin) (voir l'état des lieux des réponses aux questionnaires reproduit en Annexe III). Les réponses reçues sont publiées sur le site du Comité.

■ Les Etats qui ont signé mais n'ont pas ratifié la Convention de Lanzarote ont été encouragés à répondre au questionnaire : aperçu général. Leurs réponses n'alimentent pas le processus de suivi en tant que tel mais donnent au Comité de Lanzarote un aperçu plus large et plus global de la situation générale.

---

1. A savoir: l'Albanie, l'Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », la Finlande, la France, la Grèce, l'Islande, L'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, le Monténégro, les Pays-Bas, le Portugal, la République de Moldova, la Roumanie, Saint-Marin, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.

■ Les représentants de la société civile et d'autres parties prenantes qui s'emploient à prévenir et à combattre l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants ont aussi été conviés à répondre aux deux questionnaires dans les mêmes délais. Leurs réponses sont également en ligne.

■ Toutes les Parties font l'objet d'un suivi en même temps (décision prise lors de la 5<sup>e</sup> réunion du Comité, 15-16 mai 2013) et non d'une évaluation par pays. L'objectif est de créer une dynamique autour d'une dimension spécifique du thème de suivi dans tous les Etats Parties en même temps, ce qui, à son tour favorise l'échange de bonnes pratiques et la détection d'insuffisances ou de difficultés. Cela permet aussi au Comité de donner un aperçu comparatif de la situation dans les Etats Parties. Le Comité adoptera deux rapports de mise en œuvre du 1<sup>er</sup> cycle de suivi thématique, chacun portant sur un sous-thème spécifique. Le premier portera sur la mise en œuvre effective de la législation applicable et sur les procédures judiciaires, le second sur les effets des mesures et des procédures adoptées pour la prévention des abus sexuels sur les enfants dans le cercle de confiance et la protection des enfants. Le calendrier indicatif du premier cycle de suivi est reproduit en Annexe IV.

## **II – La fonction d'observatoire**

---

■ Le Comité de Lanzarote est également chargé de faciliter la collecte, l'analyse et l'échange d'informations, d'expérience et de bonnes pratiques entre les Etats pour améliorer leur capacité de prévenir et de combattre l'exploitation et les abus sexuels à l'égard des enfants. A cet égard, le Comité peut organiser des activités de renforcement des capacités, des échanges d'informations ou des auditions sur des problèmes particuliers soulevés par la mise en œuvre de la Convention.

■ Dans ce contexte, le Comité de Lanzarote a tenu les activités de renforcement des capacités suivantes :

1. *Visite d'étude sur le modèle islandais de « Maison des enfants – Barnahus » (Reykjavik, Islande, 31 mai – 1<sup>er</sup> juin 2012)*

■ Plusieurs membres du Comité de Lanzarote ont procédé à une visite d'étude de 2 jours en Islande sur les réponses multidisciplinaires et adaptées aux enfants en ce qui concerne l'abus sexuel et l'exploitation sexuelle à l'encontre des enfants, pour un échange de vues et de pratiques avec les professionnels qui travaillent avec les enfants. Ils ont visité la Maison des Enfants (Barnahus), une approche interdisciplinaire et multi-agences qui met l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des procédures d'enquête, ce qui évite toute victimisation secondaire de l'enfant. Au cours de leur visite, ils ont rencontré, entre autres,

un juge du tribunal, des procureurs, des membres de la police, des services de protection de l'enfance et des professionnels de la santé.

2. *Conférence sur le rôle de la coopération internationale dans la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants (Rome, Italie, 29-30 novembre 2012)*

■ La Conférence, organisée conjointement par le Conseil de l'Europe et les autorités italiennes, a eu pour objectif de promouvoir la Convention de Lanzarote, de discuter et d'échanger sur le potentiel concret de la mise en œuvre de son Article 38 portant sur la coopération internationale. La Conférence a offert un forum pour partager et présenter des bonnes pratiques à l'échelle mondiale dans le domaine de la prévention et de la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants.

3. *Conférence sur la prévention des abus sexuels à l'encontre des enfants, (Madrid, Espagne, 10-11 décembre 2013)*

■ La Conférence, organisée conjointement par le Conseil de l'Europe et les autorités espagnoles, a été l'occasion d'examiner de façon plus précise l'aspect spécifique de la prévention des abus sexuels à l'encontre des enfants (Chapitre II de la Convention de Lanzarote) et de partager des bonnes pratiques dans ce domaine, en particulier entre représentants des Etats européens et de la société civile.

■ Des informations sur ces trois activités sont disponibles en ligne.

■ En outre, des représentants du Comité de Lanzarote ont participé à diverses tables rondes nationales ou internationales ou à d'autres événements organisés à l'initiative des Etats avec toutes les parties prenantes concernées, afin de faciliter l'échange de vues et d'expérience sur la mise en œuvre de la Convention (voir Annexe V). Par ailleurs, plusieurs représentants d'autres organisations internationales, gouvernementales ou non-gouvernementales, ainsi que des experts et des représentants de différents services du Conseil de l'Europe ont présenté leurs activités pertinentes pour les travaux du Comité (voir Annexe VI).

# Annexe I

## Liste des réunions du Comité de Lanzarote

---

- ▶ 1<sup>re</sup> réunion :           Strasbourg, 20-21 septembre 2011
- ▶ 2<sup>e</sup> réunion :            Strasbourg, 29-30 mars 2012
- ▶ 3<sup>e</sup> réunion :            Strasbourg, 15-16 octobre 2012
- ▶ 4<sup>e</sup> réunion :            Strasbourg, 21-22 mars 2013
- ▶ 5<sup>e</sup> réunion :            Strasbourg, 15-16 mai 2013
- ▶ 6<sup>e</sup> réunion :            Strasbourg, 14-15 octobre 2013
- ▶ 7<sup>e</sup> réunion :            Madrid, 9 décembre 2013
- ▶ 8<sup>e</sup> réunion :            Strasbourg, 8-10 avril 2014
- ▶ 9<sup>e</sup> réunion :            Strasbourg, 9-11 septembre 2014



# Annexe II

## Composition du Bureau du Comité de Lanzarote

---

### **Depuis le 10 avril 2014**

---

- ▶ Président: M. Bragi GUÐBRANDSSON, Islande
- ▶ Vice-président: M. Claude JANIZZI, Luxembourg
- ▶ Membres: M<sup>me</sup> Ina VERZIVOLLI, Albanie  
M. George NIKOLAIDIS, Grèce

### **Du 22 mars 2013 au 10 avril 2014**

---

- ▶ Président: M. Eric RUELLE, France
- ▶ Vice-président: M. Bragi GUÐBRANDSSON, Islande
- ▶ Membres: M<sup>me</sup> Lorna MUSCAT, Malte  
M. Claude JANIZZI, Luxembourg

### **Du 20 septembre 2011 au 22 mars 2013**

---

- ▶ Président: M. Eric RUELLE, France

# Annexe III

## Etat des lieux des réponses aux questionnaires

Etats parties à la Convention	Date de réception des réponses au QAG	Date de réception des réponses au QT
Albanie	31/01/14	31/01/14
Andorre	Délai pour répondre : 31/03/15	Aucune obligation de réponse
Autriche	31/01/14	31/01/14
Belgique	03/06/14	03/06/14
Bosnie-Herzégovine	06/04/14	06/04/14
Bulgarie	22/08/14	22/08/14
Croatie	21/01/14	21/01/14
Danemark	27/01/14	27/01/14
Finlande	10/03/14	10/03/14
France		
Grèce	11/09/14	11/09/14
Islande	07/04/14	07/04/14
Italie	06/02/14	06/02/14
Lituanie	29/01/14	29/01/14
Luxembourg	31/07/14	31/07/14
Malte	10/02/14	10/02/14
République de Moldova	03/02/14	03/02/14
Monténégro	14/02/14	14/02/14
Pays-Bas	24/03/14	
Portugal	03/02/14	03/02/14
Roumanie	31/01/14	31/01/14
Fédération de Russie	28/08/14	Aucune obligation de réponse

Etats parties à la Convention	Date de réception des réponses au QAG	Date de réception des réponses au QT
Saint-Marin		
Serbie	31/01/14	31/01/14
Slovénie	Délai pour répondre : 31/08/14	Aucune obligation de réponse
Espagne	25/03/14	25/03/14
Suède	21/02/14	Aucune obligation de réponse
Suisse	Délai pour répondre : 28/02/15	Aucune obligation de réponse
« L'ex-République yougoslave de Macédoine »		
Turquie	31/01/14	31/01/14
Ukraine	05/03/14	05/03/14

Autres Etats membres du Conseil de l'Europe	Date de réception des réponses au QAG
Arménie	29/01/14
Azerbaïdjan	06/02/14
Chypre	14/03/14
Estonie	25/02/14
Géorgie	24/03/14
Allemagne	31/01/14
Lettonie	04/03/14
Monaco	14/02/14

# Annexe IV

## Calendrier indicatif du premier cycle de suivi

Réunion du Comité	Réponses aux questions à l'ordre du jour de la réunion
8-10 avril 2014	Tour d'horizon des réponses au Questionnaire « Aperçu général » (QAG) – en particulier des questions 1, 3, 5 et 6
<b>1<sup>er</sup> sous-thème / 1<sup>re</sup> partie du rapport de mise en œuvre</b>	
9-11 septembre 2014	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) <ul style="list-style-type: none"> <li>– 10 (infraction pénale d'abus sexuels)</li> <li>– 11 (responsabilité des personnes morales)</li> </ul>
2-4 décembre 2014	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) <ul style="list-style-type: none"> <li>– 1 (collecte de données)</li> <li>– 9.a (garanties juridiques pour aider et protéger la victime)</li> <li>– 12 (circonstances aggravantes)</li> <li>– 13 (intérêt supérieur de l'enfant pendant les enquêtes et les poursuites pénales)</li> <li>– 14 (enquêtes et poursuites adaptées aux enfants)</li> </ul>
Printemps 2015	Evaluation du projet de rapport de mise en œuvre concernant le 1 <sup>er</sup> sous thème
Automne 2015	Finalisation et adoption du rapport concernant le 1 <sup>er</sup> sous thème

<b>2<sup>e</sup> sous-thème / 2<sup>e</sup> partie du rapport de mise en œuvre</b>	
Fin 2015	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) <ul style="list-style-type: none"> <li>– 2 (éducation des enfants)</li> <li>– 4 (stratégies de sensibilisation)</li> <li>– 6 (participation des enfants à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et des programmes)</li> <li>– 7 (programmes d'intervention préventive)</li> </ul>
Printemps 2016	Evaluation préliminaire des réponses aux questions ci-après du Questionnaire thématique (QT) (y compris des réponses au QAG pour contextualiser les réponses au QT) <ul style="list-style-type: none"> <li>– 3 (recrutement et contrôle préalable)</li> <li>– 5 (formation spécialisée)</li> <li>– 8 (signalement des soupçons)</li> <li>– 9.b (interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole)</li> </ul>
Automne 2016	Evaluation du projet de rapport concernant le 2 <sup>e</sup> sous thème
<b>Fin 2016 / Début 2017</b>	<b>Finalisation et adoption du rapport concernant le 2<sup>e</sup> sous thème</b>

# Annexe V

## Participation du Comité de Lanzarote à des événements extérieurs

### 2012

24 janvier	▶ 6 <sup>e</sup> réunion du Réseau de l'APCE des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants sur « les moyens de réparer et d'éliminer la violence sexuelle à l'égard des enfants », Strasbourg	▶ M. Eric RUELLE, Président du Comité de Lanzarote
6-8 juin	▶ Conférence Octopus, (Coopération contre le Cybercrime), Strasbourg	▶ M. Eric RUELLE, Président du Comité de Lanzarote

### 2013

20 mars	▶ Association européenne des étudiants en droit, ELSA pour les enfants – Discussions au Parlement européen, Bruxelles	▶ M. Eric RUELLE, Président du Comité de Lanzarote
11 avril	▶ Conférence sur « La lutte mondiale contre l'exploitation sexuelle des enfants en ligne » (Conférence organisée par la Internet Watch Foundation), Bruxelles	▶ M. Eric RUELLE, Président du Comité de Lanzarote
15-18 septembre	▶ 13 <sup>e</sup> Conférence régionale européenne de l'ISPCAN sur « Les enfants victimes de maltraitance et de négligence », Dublin	▶ M. Bragi GUÐBRANDSSON, Vice-Président du Comité de Lanzarote

1 <sup>er</sup> octobre	▶ 15 <sup>e</sup> réunion du réseau de l'APCE des parlementaires de référence, sur le « Suivi de la lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants aux niveaux européen et national », Strasbourg	▶ M. Eric RUELLE, Président du Comité de Lanzarote
7-8 octobre	▶ Conférence sur « L'Inclusion et la protection des enfants dans et par le sport », Budapest	▶ M. George NIKOLAIDIS, Membre du Comité de Lanzarote
8-9 octobre	▶ Conférence régionale sur « La lutte contre la traite des êtres humains en Europe du Sud-Est : pour une meilleure protection des enfants », Chisinau	▶ M <sup>me</sup> Tatiana ȚURCAN, Membre du Comité de Lanzarote
7 décembre	▶ Conférence Octopus, (Coopération contre le Cybercrime), Strasbourg	▶ M <sup>me</sup> Gioia SCAPPUCCI, Secrétariat du Comité de Lanzarote

## 2014

21-22 janvier	▶ Réunion régionale sur « Les droits de l'enfant – amélioration du statut des enfants afin de les protéger contre toute forme d'exploitation », Danilovgrad	▶ M <sup>me</sup> Svetlana SOVILJ, Membre du Comité de Lanzarote
20 mars	▶ Séminaire sur la « Violence dans le sport fondée sur le sexe – la protection des mineurs », Athènes	▶ M. George NIKOLAIDIS, Membre du Comité de Lanzarote
27-28 mars	▶ Conférence « Grandir avec les droits de l'enfant », Dubrovnik	▶ M. Bragi GUÐBRANDSSON, Vice-Président du Comité de Lanzarote

13 mai	▶ 18 <sup>e</sup> réunion du réseau de l'APCE des parlementaires de référence contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, « Pour des conditions optimales de signalement et de poursuites judiciaires réussies d'affaires d'abus sexuels sur des enfants », Nicosie	▶ M. George NIKOLAIDIS, Membre du Bureau du Comité de Lanzarote
15 mai	▶ Conférence de l'ICMEC sur les « Délinquants commettant des infractions sexuelles à l'encontre d'enfants dans plusieurs pays », Bruxelles	▶ M <sup>me</sup> Gioia SCAPPUCCI, Secréariat du Comité de Lanzarote
12-15 juin	▶ Conférence mondiale du GTI sur les femmes et le sport, « Conduire le changement – être le changement », Helsinki	▶ M. George NIKOLAIDIS, Membre du Bureau du Comité de Lanzarote
7-8 juillet	▶ Séminaire d'information sur les conventions du Conseil de l'Europe, Jérusalem	▶ M <sup>me</sup> Ina VERZIVOLLI, Membre du Bureau du Comité de Lanzarote
2 septembre	▶ Conférence régionale sur « Les abus sexuels à l'encontre des enfants », Reykjavik	▶ M. Bragi GUÐBRANDSSON, Président du Comité de Lanzarote



# Annexe VI

## Présentation des activités pertinentes d'organisations internationales gouvernementales ou non-gouvernementales, d'experts, ainsi que de services du Conseil de l'Europe lors de réunions du Comité de Lanzarote

---

### 2012

#### 2<sup>e</sup> réunion (29-30 mars)

- ▶ M. Alexander SEGER, Secrétaire du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)
- ▶ M<sup>me</sup> Petya NESTOROVA, Secrétaire Exécutive du GRETA

#### 3<sup>e</sup> réunion (15-16 octobre)

- ▶ M<sup>me</sup> Ksenija TURKOVIC, Professeur, Faculté de Droit, Université de Zagreb
- ▶ M. Robert SPANO, Professeur et Doyen, Faculté de Droit, Université d'Islande

### 2013

#### 4<sup>e</sup> réunion (21-22 mars)

- ▶ M. Francis HERBERT, Secrétaire Général de Missing Children Europe

**2014**

**8<sup>e</sup> réunion (8-10 avril)**

- ▶ M<sup>me</sup> Cathrin BAUER-BULST, Commission Européenne, Alliance mondiale contre l'abus sexuel d'enfants en ligne
- ▶ M. Uri SADEH, INTERPOL
- ▶ M. Michael TRINKER, Accord Partiel élargi sur le Sport (APES) du Conseil de l'Europe
- ▶ M. Igor GUTSULYAK, Plan d'action du Conseil de l'Europe en Ukraine 2011-2014 « Renforcer et protéger les droits des enfants en Ukraine »

**9<sup>e</sup> réunion (9-11 septembre)**

- ▶ M<sup>me</sup> Ksenija TURKOVIC, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme
- ▶ M. Luis JIMENA QUESADA, Président du Comité européen des droits sociaux



[www.coe.int](http://www.coe.int)

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE